

RCS : LYON Code greffe : 6901

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de LYON atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1996 B 02008 Numéro SIREN : 408 269 462 Nom ou dénomination : A2L HOLDING

Ce dépôt a été enregistré le 20/02/2023 sous le numéro de dépôt B2023/004516

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise SAS A 2 L HOLDINGDurée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12Adresse de l'entreprise Rue de la République 69330 MEYZIEUDurée de l'exercice précédent* 12Numéro SIRET* 4 0 8 2 6 9 4 6 2 0 0 0 1 1Néant ☐ ***COPIE CERTIFIEE CONFORME**Exercice N clos le,
31/07/2022

		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3
Capital souscrit non appelé (I)				
ACTIF IMMOBILISE*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
	Frais d'établissement *			
	Frais de développement *			
	Concessions, brevets et droits similaires			
	Fonds commercial (1)			
	Autres immobilisations incorporelles			
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles			
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
	Terrains	3 544 915		3 544 915
	Constructions			
	Installations techniques, matériel et outillage industriels			
	Autres immobilisations corporelles	32 270	4 265	28 005
	Immobilisations en cours			
	Avances et acomptes			
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)			
	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence			
	Autres participations	22 086 007		22 086 007
	Créances rattachées à des participations			
	Autres titres immobilisés	66 640		66 640
	Prêts			
	Autres immobilisations financières*			
TOTAL (II)		25 729 834	4 265	25 725 569
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *			
	Matières premières, approvisionnements			
	En cours de production de biens	204 298		204 298
	En cours de production de services			
	Produits intermédiaires et finis			
	Marchandises			
	Avances et acomptes versés sur commandes			
	CRÉANCES			
	Clients et comptes rattachés (3)*	84 859		84 859
	Autres créances (3)	8 448 637		8 448 637
	Capital souscrit et appelé, non versé			
	DIVERS			
	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :	2 450 000		2 450 000
	Disponibilités	204 594		204 594
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	6 119		6 119
	TOTAL (III)	11 398 508		11 398 508
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)			
	Primes de remboursement des obligations (V)			
	Ecart de conversion actif* (VI)			
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	37 128 343	4 265	37 124 077
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :		(3) Part à plus d'un an
Clause de réserve de propriété : *	Immobilisations :	Stocks :	Créances :	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		SAS A 2 L HOLDING		Néant ☐ *	
				Exercice N	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 6 560 000)			DA	6 560 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...			DB	
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)			DC	
	Réserve légale (3)			DD	656 000
	Réserves statutaires ou contractuelles			DE	
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours BI)			DF	24 025
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)			DG	12 449 801
	Report à nouveau			DH	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)			DI	(67 198)
	Subventions d'investissement			DJ	
	Provisions réglementées *			DK	
	TOTAL (I)			DL	19 622 628
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs			DM	
	Avances conditionnées			DN	
TOTAL (II)			DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques			DP	
	Provisions pour charges			DQ	431 628
	TOTAL (III)			DR	431 628
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles			DS	
	Autres emprunts obligataires			DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)			DU	1 396 867
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)			DV	14 812 010
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			DW	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés			DX	97 225
	Dettes fiscales et sociales			DY	763 512
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			DZ	
	Autres dettes			EA	206
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)			EB	
TOTAL (IV)			EC	17 069 821	
Ecart de conversion passif* (V)			ED		
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)			EE	37 124 077	
RENVIS	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital		1B	
	(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C	
			Ecart de réévaluation libre	1D	
			Réserve de réévaluation (1976)	1E	
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *		EF	
	(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		EG	16 245 282
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		EH	16 953	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS A 2 L HOLDING

Néant ☐ *

		Exercice N			
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires	Total
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA		FB	FC
	Production vendue { biens * services *	FD	344 055	FE	FF 344 055
		FG	973 253	FH	FI 973 253
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	1 317 308	FK	FL 1 317 308
	Production stockée*				FM (193 181)
	Production immobilisée*				FN
	Subventions d'exploitation				FO
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)				FP 17 362
	Autres produits (1) (11)				FQ 47
	Total des produits d'exploitation (2) (I)				FR 1 141 536
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*				FS
	Variation de stock (marchandises)*				FT
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*				FU 52 485
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*				FV
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*				FW 193 897
	Impôts, taxes et versements assimilés*				FX 28 514
	Salaires et traitements*				FY 455 120
	Charges sociales (10)				FZ 207 025
	DOTATIONS D'EXPLOITATION { Sur immobilisations { - dotations aux amortissements* - dotations aux provisions* Sur actif circulant : dotations aux provisions* Pour risques et charges : dotations aux provisions				GA 1 936
					GB
					GC
	Autres charges (12)				GD
	Total des charges d'exploitation (4) (II)				GE 17
					GF 938 997
					GG 202 539
					GH
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					GI
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)				GJ 691 579
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)				GK
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)				GL 70 742
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)				GM
	Autres intérêts et produits assimilés (5)				GN
	Reprises sur provisions et transferts de charges				GO
	Différences positives de change				GP 762 321
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				GQ
CHARGES FINANCIÈRES	Total des produits financiers (V)				GR 479 339
	Dotations financières aux amortissements et provisions*				GS
	Intérêts et charges assimilées (6)				GT
	Différences négatives de change				GU 479 339
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				GV 282 982
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)					GW 485 521
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)					

(RENOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise SAS A 2 L HOLDING		Néant ☐ *		
		Exercice N		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion		HA 11 814	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *		HB	
	Reprises sur provisions et transferts de charges		HC	
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)		HD 11 814	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)		HE	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *		HF	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)		HG	
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)		HH	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI 11 814		
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ		
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK 564 534		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL 1 915 672		
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM 1 982 871		
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN (67 198)		
RENVOIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme		HO
	(2)	Dont	produits de locations immobilières	HY
			produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG
	(3)	Dont	- Crédit-bail mobilier *	HP 11 978
			- Crédit-bail immobilier	HQ
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		IH
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées		IJ 730 726
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées		IK 59 925
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)		HX
	(6ter)		Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC
			Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD
	(9)	Dont transferts de charges		AI 17 362
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)		A2
		(Dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS) A5		
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)		A3
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)		A4
	(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles :	facultatives A6	obligatoires A9
		Dont cotisations facultatives Madelin A7	Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8	
(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :		Exercice N	
		Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	
Régularisations diverses			11 814	
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Exercice N	
		Charges antérieures	Produits antérieurs	

Annexe

Règles et méthodes comptables

SAS A 2 L HOLDING

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/07/2022, dont le total est de 37 124 078 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant une perte de 67 198 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/08/2021 au 31/07/2022.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été établis le 25/10/2022 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/07/2022 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (Prix d'achat + frais accessoires).

Les éléments principaux d'une immobilisation corporelle sont comptabilisés séparément lorsque leur durée d'utilité estimée est significativement différente. Ils sont amortis selon leur mode d'utilisation en linéaire sur les durées suivantes :

- * Matériel de bureau : 3 ans
- * Matériel informatique : 3 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

Titres de participations

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

La valeur d'inventaire s'apprécie au regard des perspectives économiques, de la situation nette corrigée des éléments d'actif et de passif, et le cas échéant, d'une valeur de marché du fonds de commerce correspondant à l'activité de la filiale concernée.

Règles et méthodes comptables

Stocks

Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

Une dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est prise en compte lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Provisions

Les provisions sont comptabilisées lorsque, à la clôture de l'exercice, l'entreprise a une obligation à l'égard d'un tiers qui résulte d'un fait générateur passé et dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci. Cette obligation peut être d'ordre légale, réglementaire ou implicite. Ces provisions sont estimées selon leur nature en tenant compte des hypothèses les plus probables.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Engagement de retraite

La convention collective de l'entreprise prévoit des indemnités de fin de carrière. Il n'a pas été signé un accord particulier.

Les engagements correspondants n'ont pas été constatés sous la forme de provision.

 Faits caractéristiques**Autres éléments significatifs**

1°) Abandon de créance :

La société a consenti un abandon de créance à sa filiale Le Haras de la Vallée à hauteur de 400 000 €. ✓

2°) La société A2L Holding détient directement ou indirectement des titres de sociétés qui sont susceptibles de devoir faire face aux effets de la crise du coronavirus de multiples façons. /

Dans ce cadre, le gouvernement a mis en place des mesures pour aider les entreprises.

A la date d'arrêt des comptes de l'entité, la direction n'a pas connaissance d'incertitudes significatives qui remettent en cause la capacité de ses filiales à poursuivre leur exploitation. /

La société A2L Holding a pris les mesures nécessaires pour sécuriser sa trésorerie. ✓

 Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles				
- Terrains	3 544 915			3 544 915
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers	24 299			24 299
- Matériel de transport	7 972			7 972
- Matériel de bureau et informatique, mobilier				
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	3 577 186			3 577 186
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations	22 086 007			22 086 007
- Autres titres immobilisés	81 803		15 162	66 641
- Prêts et autres immobilisations financières				
Immobilisations financières	22 167 810		15 162	22 152 648
ACTIF IMMOBILISE	25 744 996		15 162	25 729 834

 Notes sur le bilan

Immobilisations financières

Liste des filiales et participations

Renseignements détaillés sur chaque titre

	Capital	Capitaux propres (autres que le capital)	Quote-part du capital détenue	Résultat du dernier exercice clos
- Filiales (détenues à + 50 %)				
SCI LOCOM 01000 Bourg en Bresse	1 500	-21 110	99,33	-1 279
SCEA LE HARAS DE LA VALLEE 01320 CHATENAY	20 000	-211 851	95,50	2 958
SCI DE LA RUE PICASSO 69330 MEYZIEU	10 000	-864 383	99,90	-39 555
SCI DE CHATENAY 01320 CHATENAY	5 094 300	-1 071 589	99,33	-100 804
SCI MS IMMOBILIER 69330 MEYZIEU	350 000	-898 981	99,997	7 754
SCI IMMOLAND 01000 Bourg en Bresse	1 500	-28 119	99,33	-1 486
SAS MEYZIEUDIS 69330 MEYZIEU	827 200	16 284 645	98,25	954 242
SAS BRESSE DISTRIBUTION 01006 BOURG EN BRESSE CED	468 000	114 033	97,767	710 974
- Participations (détenues entre 10 et 50%)				
SAS MEYZIEU DISTRIBUTION 69330 MEYZIEU	414 477	11 212 026	36,50	6 554 046

Amortissements des immobilisations

 Notes sur le bilan

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles				
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers				
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	2 329	1 937		4 265
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	2 329	1 937		4 265
ACTIF IMMOBILISE	2 329	1 937		4 265

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 8 539 617 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres			
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	84 860	84 860	
Autres	8 448 638	8 448 638	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	6 119	6 119	
Total	8 539 617	8 539 617	
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
Produits à recevoir	84 770
Produits financiers à recevoir	27 770
Total	112 540

Notes sur le bilan

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 6 560 000,00 euros décomposé en 410 000 titres d'une valeur nominale de 16,00 euros.

	Nombre	Valeur nominale
Titres composant le capital social au début de l'exercice	410 000	16,00
Titres émis pendant l'exercice		
Titres remboursés pendant l'exercice		
Titres composant le capital social à la fin de l'exercice	410 000	16,00

Provisions

Tableau des provisions

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises utilisées de l'exercice	Reprises non utilisées de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Litiges					
Garanties données aux clients					
Pertes sur marchés à terme					
Amendes et pénalités					
Pertes de change					
Pensions et obligations similaires					
Pour impôts	431 628				431 628
Renouvellement des immobilisations					
Gros entretien et grandes révisions					
Charges sociales et fiscales					
sur congés à payer					
Autres provisions pour risques et charges					
Total	431 628				431 628
Répartition des dotations et des reprises de l'exercice :					
Exploitation					
Financières					
Exceptionnelles					

Provision constatée concernant la plus-value sur immobilier de la filiale Bresse Dis.

Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 17 069 822 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine	16 954	16 954		
- à plus de 1 an à l'origine	1 379 913	555 374	672 665	151 874
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)	14 812 329	14 812 329		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	97 225	97 225		
Dettes fiscales et sociales	763 194	763 194		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	207	207		
Produits constatés d'avance				
Total	17 069 822	16 245 283	672 665	151 874
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice	669 883			
(**) Dont envers les associés	1 006 087			

Le montant des divers emprunts et dettes contractés auprès d'associés personnes physiques s'élève à 1 006 087 euros.

Charges à payer

	Montant
Honoraires à payer	50 717
Interets courus/emprunts	173
Inter.courus s/c.c assoc.	16 976
Dette sur congés payés	29 390
Charges à payer sur congés	13 740
Cet à payer	4 303
Taxe foncière à payer	1 250
Tvts à payer	3 057
Taxe apprentissage à payer	207
Total	119 812

 Notes sur le bilan

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Maintenance d avance	1 000		
Assurances d avance	5 119		
Total	6 119		

Notes sur le compte de résultat

Charges et produits d'exploitation et financiers

Résultat financier

Charges et produits financiers concernant les entreprises liées

Montant compris dans les charges financières : 59 925 euros

Montant compris dans les produits financiers : 730 726 euros

Charges et Produits exceptionnels

Résultat exceptionnel

Opérations de l'exercice

	Charges	Produits
Régularisations diverses		11 814
TOTAL		11 814

Impôts sur les bénéfices - Intégration fiscale

A partir de l'exercice ouvert au 01/08/1996, la société SAS A 2 L HOLDING est comprise dans le périmètre d'intégration fiscale du groupe SAS A 2 L HOLDING, Rue de la République 69330 MEYZIEU. Elle agit en qualité de tête de groupe.

La SAS A2L HOLDING intègre fiscalement les sociétés : MEYZIEU DIS, MEYZIEU DISTRIBUTION, BRESSE DIS, BRESSE DISTRIBUTION, LES VOYAGES DE LA VALLEE, LE HARAS DE LA VALLEE, MS IMMOBILIER, IMMOLAND, LOCOM, GEM VOYAGES et la SCI DE LA RUE PICASSO.

Les dispositions de l'intégration résultent de la convention qui prévoit notamment :

- que chaque société du groupe supporte l'impôt comme en l'absence d'intégration
- que les économies d'impôts liées au déficit viennent en résultat dans la Sté Mère.

La société A2L bénéficie dans ses comptes des effets de l'allègement d'impôt société résultant de l'utilisation du déficit des filiales Bresse Distribution, Ms Immobilier, Le Haras de la Vallée, Gem Voyages, Immoland, Locom, De la Rue Picasso.

La convention d'intégration ne prévoit pas d'indemnisation pour les filiales dans le cas où elles redeviendraient bénéficiaires.

Le retour à une situation bénéficiaire des filiales concernées, sauf opération non prévisible engendrant un éventuel produit exceptionnel ne pouvant être considéré comme probable, il n'a pas été constitué de provision.

Etat des déficits fiscaux des filiales par la société mère au titre de la convention d'intégration :

Les montants des déficits fiscaux non utilisés par les filiales après déduction des déficits antérieurs à la date d'entrée dans le périmètre d'intégration fiscale du groupe sont les suivants :

- * SAS Bresse Distribution est de 2 769 989 € soit 734 047 € correspondant à l'impôt.
- * SCI MS Immobilier est de 1 479 168 € soit 391 980 € correspondant à l'impôt.
- * Le Haras de la Vallée est de 245 012 € soit 64 928 € correspondant à l'impôt.
- * Gem Voyages est de 97 895 € soit 25 942 € correspondant à l'impôt.
- * SCI Immoland est de 24 415 € soit 6 470 € correspondant à l'impôt.
- * SCI Locom est de 17 433 € soit 4 620 € correspondant à l'impôt.
- * SCI De La Rue Picasso est de 864 571 € soit 229 111 € correspondant à l'impôt.

Autres informations

Identité de la société mère consolidant les comptes de la société

Dénomination sociale : A2L HOLDING

Forme : SAS

SIREN : 408269462

Au capital de : 6 560 000 euros

Adresse du siège social :

Rue de la République

69330 MEYZIEU

Engagements financiers

Engagements donnés

	Montant en euros
Effets escomptés non échus	
<i>Avals et Caution</i>	53 108 640
Avals et cautions	53 108 640
Engagements en matière de pensions	8 740
Engagements de crédit-bail mobilier	55 792
Engagements de crédit-bail immobilier	
Autres engagements donnés	
Total	53 173 172
Dont concernant :	
Les dirigeants	
Les filiales	
Les participations	
Les autres entreprises liées	
Engagements assortis de suretés réelles	

 Autres informations**Engagements de retraite**

Montant des engagements pris en matière de pensions, compléments de retraite et indemnités assimilées : 8 740 euros

Les hypothèses actuarielles retenues sont les suivantes :

- Départ à l'initiative du salarié
- Taux d'actualisation : 2,5 %
- Taux de croissance des salaires : 2.5 %
- Age de départ à la retraite : 67 ans
- Table de taux de mortalité : INSEE 2014-2016

L'Autorité des Normes Comptables, dans la mise à jour du 17 novembre 2021 de sa recommandation ANC 2013-02 propose deux méthodes d'évaluation des engagements de retraite et avantages similaires :

- Soit une méthode « rétrospective pro rata temporis » conforme aux dispositions de l'ancienne recommandation CNC 2003-R.01
- Soit une méthode « ANC 2021 » conforme à la norme IAS 19 révisée, selon laquelle la répartition des droits est faite de manière linéaire à partir de la date à laquelle chaque année de service est retenue pour l'acquisition des droits à prestations.

La méthode retenue par la société à compter de l'exercice clos le 31/07/2022 est la méthode « ANC 2021 ».

Pour information, le montant des engagements pris en matière de pensions, compléments de retraite et indemnités assimilées de l'exercice précédent était de 12 134 euros en utilisant la méthode « rétrospective pro rata temporis » ; et il aurait été de 6 918 euros en utilisant la méthode « ANC 2021 ».

A2L HOLDING

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 6 560 000 Euros
Siège social : Rue de la République
69330 MEYZIEU

R.C.S. : 408 269 462 RCS LYON
SIRET : 408 269 462 000 11

I - PROPOSITION D'AFFECTATION DES RESULTATS (Exercice clos le 31 JUILLET 2022)

* Report à nouveau de la perte67 198,20 euros

Conformément à la loi, il est rappelé qu'il n'a été procédé à aucune distribution de dividendes au cours des trois derniers exercices.

L'assemblée Générale rappelle toutefois que :

- **Par Assemblée Générale Ordinaire Réunie Extraordinairement le 2 juin 2022**, les associés ont décidé de procéder à une distribution de dividendes prélevés sur le compte « autres réserves » à hauteur de **705 200 euros** soit une somme de 1,72 Euros par action éligible, soit au prélèvement forfaitaire unique (PFU), soit sur option globale pour le barème progressif, à l'abattement édicté par l'article 158-3-2° à 4° du Code Général des Impôts à concurrence de 705 131,20 euros, et soumis au prélèvement forfaitaire non libératoire (PFNL) à la source édictée par l'article 117 Quater du même code. Le solde, soit 68,80 euros n'étant pas éligible auxdits abattements et prélèvement.

- **Par décision en date du 16 décembre 2021**, la collectivité des associés a décidé, de procéder à une distribution de dividendes prélevés sur le compte « autres réserves » à hauteur de **2 501 000 euros**, soit une somme de 6,10 Euros par action éligible, soit au prélèvement forfaitaire unique (PFU), soit sur option globale pour le barème progressif, à l'abattement édicté par l'article 158-3-2° à 4° du Code Général des Impôts à concurrence d'une somme de 2 500 756 euros, et soumis au prélèvement forfaitaire non libératoire (PFNL) à la source édictée par l'article 117 Quater du même code. Le solde, soit 244 euros n'étant pas, éligible auxdits abattements et prélèvement.

- **Par décision en date du 25 février 2021**, la collectivité des associés a décidé, de procéder à une distribution de dividendes prélevés sur le compte « autres réserves » à hauteur de **1 603 100 euros**, soit une somme de 3,91 Euros par action éligible, soit au prélèvement forfaitaire unique (PFU), soit sur option globale pour le barème progressif, à l'abattement édicté par l'article 158-3-2° à 4° du Code Général des Impôts à concurrence d'une somme de 1 602 939,69 euros, et soumis au prélèvement forfaitaire non libératoire (PFNL) à la source édictée par l'article 117 Quater du même code. Le solde, soit 160,31 euros n'étant pas, éligible auxdits abattements et prélèvement.

**II - RESOLUTION VOTEE PAR L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU
26 JANVIER 2023**

RESOLUTION SUR L'AFFECTATION DES RESULTATS

L'Assemblée Générale approuve l'affectation des résultats proposée par le Président, savoir :

* Report à nouveau de la perte67 198,20 euros

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale constate qu'il n'a été procédé à aucune distribution de dividendes au cours des trois derniers exercices.

L'assemblée Générale rappelle toutefois que :

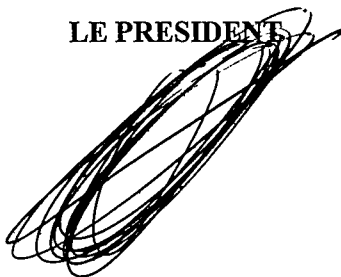
- **Par Assemblée Générale Ordinaire Réunie Extraordinairement le 2 juin 2022**, les associés ont décidé de procéder à une distribution de dividendes prélevés sur le compte « autres réserves » à hauteur de **705 200 euros** soit une somme de 1,72 Euros par action éligible, soit au prélèvement forfaitaire unique (PFU), soit sur option globale pour le barème progressif, à l'abattement édicté par l'article 158-3-2° à 4° du Code Général des Impôts à concurrence de 705 131,20 euros, et soumis au prélèvement forfaitaire non libératoire (PFNL) à la source édictée par l'article 117 Quater du même code. Le solde, soit 68,80 euros n'étant pas éligible auxdits abattements et prélèvement.

- **Par décision en date du 16 décembre 2021**, la collectivité des associés a décidé, de procéder à une distribution de dividendes prélevés sur le compte « autres réserves » à hauteur de **2 501 000 euros**, soit une somme de 6,10 Euros par action éligible, soit au prélèvement forfaitaire unique (PFU), soit sur option globale pour le barème progressif, à l'abattement édicté par l'article 158-3-2° à 4° du Code Général des Impôts à concurrence d'une somme de 2 500 756 euros, et soumis au prélèvement forfaitaire non libératoire (PFNL) à la source édictée par l'article 117 Quater du même code. Le solde, soit 244 euros n'étant pas, éligible auxdits abattements et prélèvement.

- **Par décision en date du 25 février 2021**, la collectivité des associés a décidé, de procéder à une distribution de dividendes prélevés sur le compte « autres réserves » à hauteur de **1 603 100 euros**, soit une somme de 3,91 Euros par action éligible, soit au prélèvement forfaitaire unique (PFU), soit sur option globale pour le barème progressif, à l'abattement édicté par l'article 158-3-2° à 4° du Code Général des Impôts à concurrence d'une somme de 1 602 939,69 euros, et soumis au prélèvement forfaitaire non libératoire (PFNL) à la source édictée par l'article 117 Quater du même code. Le solde, soit 160,31 euros n'étant pas, éligible auxdits abattements et prélèvement.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité par les titulaires des droits de vote.

LE PRESIDENT



ORIAL
Le Thelemos - CP 50203
12 et 15 Quai du Commerce
69336 LYON CEDEX 09

CABINET MICHEL BAIZET
58 avenue Debourg
BP 7075
69348 LYON CEDEX 07

EXEMPLAIRE GREFFE

A2L HOLDING
SAS au capital de 6 560 000 €

Rue de la République
69330 MEYZIEU

408 269 462 RCS LYON

Rapports des Commissaires aux Comptes
sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 juillet 2022

Ce document contient 26 pages

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 juillet 2022

A l'Assemblée Générale,

I- Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société A2L HOLDING relatifs à l'exercice clos le 31 juillet 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II- Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, de l'ouverture de l'exercice jusqu'à la date d'émission de notre rapport.

III- Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

IV- Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'assemblée générale.

En application de la loi, nous vous signalons que les informations relatives aux délais de paiement prévues à l'article D.441-6 du code de commerce, pris en application de l'article L. 441-6-1 dudit code, sont présentes dans le rapport de gestion.

V- Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

VI- Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

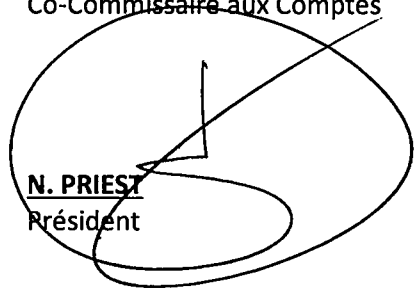
- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Lyon, le 12 janvier 2023

Pour SAS ORIAL
Co-Commissaire aux Comptes


M. BRION
Fondé de Pouvoirs

Pour Cabinet MICHEL BAISET
Co-Commissaire aux Comptes


N. PRIEST
Président

 Bilan actif

	Brut	Amortissement Dépréciations	Net 31/07/2022	Net 31/07/2021
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brvts, licences, logiciels, drts & val. similaires				
Fonds commercial (1)				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains	3 544 915		3 544 915	3 544 915
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
Autres immobilisations corporelles	32 271	4 265	28 005	29 942
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières (2)				
Participations (mise en équivalence)				
Autres participations	22 086 007		22 086 007	22 086 007
Créances rattachées aux participations				
Autres titres immobilisés	66 641		66 641	81 803
Prêts				
Autres immobilisations financières				
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	25 729 834	4 265	25 725 569	25 742 667
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production (biens et services)	204 298		204 298	395 906
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances (3)				
Clients et comptes rattachés	84 860		84 860	112 575
Autres créances	8 448 638		8 448 638	10 439 019
Capital souscrit et appelé, non versé				
Divers				
Valeurs mobilières de placement	2 450 000		2 450 000	2 450 000
Disponibilités	204 594		204 594	2 682 931
Charges constatées d'avance (3)	6 119		6 119	6 368
TOTAL ACTIF CIRCULANT	11 398 509		11 398 509	16 086 798
Frais d'émission d'emprunt à évaluer				
Primes de remboursement des obligations				
Ecart de conversion actif				
TOTAL GENERAL	37 128 343	4 265	37 124 078	41 829 465
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an (brut)				
(3) Dont à plus d'un an (brut)				

Bilan passif

	31/07/2022	31/07/2021
CAPITAUX PROPRES		
Capital	6 560 000	6 560 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	656 000	656 000
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées	24 025	24 025
Autres réserves	12 449 801	12 167 255
Report à nouveau		
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	-67 198	3 488 746
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	19 622 628	22 896 026
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges	431 628	431 628
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	431 628	431 628
DETTES (1)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	1 396 867	2 057 355
Emprunts et dettes financières diverses (3)	14 812 011	14 869 211
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		44 780
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	97 225	148 889
Dettes fiscales et sociales	763 512	1 370 813
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		6 971
Autres dettes	207	3 027
Produits constatés d'avance		765
TOTAL DETTES	17 069 822	18 501 811
Ecarts de conversion passif		
TOTAL GENERAL	37 124 078	41 829 465
(1) Dont à plus d'un an (a)	824 539	1 379 766
(1) Dont à moins d'un an (a)	16 245 283	17 077 265
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque	16 954	7 399
(3) Dont emprunts participatifs		
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours		

Compte de résultat

	31/07/2022	31/07/2021
Produits d'exploitation (1)		
Ventes de marchandises		
Production vendue (biens)	344 055	
Production vendue (services)	973 254	981 628
Chiffre d'affaires net	1 317 309	981 628
<i>Dont à l'exportation</i>		
Production stockée	-193 182	137 742
Production immobilisée		
Subventions d'exploitation		
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges	17 363	17 570
Autres produits	47	220
Total I	1 141 537	1 137 159
Charges d'exploitation (2)		
Achats de marchandises		
Variations de stock		
Achats de matières premières et autres approvisionnements	52 486	137 742
Variations de stock		
Autres achats et charges externes (a)	193 898	252 036
Impôts, taxes et versements assimilés	28 514	35 606
Salaires et traitements	455 120	553 059
Charges sociales	207 025	217 616
Dotations aux amortissements et dépréciations :		
- Sur immobilisations : dotations aux amortissements	1 937	2 863
- Sur immobilisations : dotations aux dépréciations		
- Sur actif circulant : dotations aux dépréciations		
- Pour risques et charges : dotations aux provisions		
Autres charges	18	5 597
Total II	938 997	1 204 518
RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	202 540	-67 359
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun		
Bénéfice attribué ou perte transférée III		
Perte supportée ou bénéfice transféré IV		
Produits financiers		
De participation (3)	691 579	
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)		
Autres intérêts et produits assimilés (3)	70 743	19 112
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total V	762 322	19 112
Charges financières		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées (4)	479 340	454 719
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total VI	479 340	454 719
RESULTAT FINANCIER (V-VI)	282 982	-435 607
RESULTAT COURANT avant Impôts (I-II+III-IV+V-VI)	485 522	-502 966

Compte de résultat (suite)

	31/07/2022	31/07/2021
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion	11 814	9
Sur opérations en capital		5 339 800
Reprises sur provisions et dépréciation et transferts de charges		
Total produits exceptionnels (VII)	11 814	5 339 809
Charges exceptionnelles		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital		15 874
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Total charges exceptionnelles (VIII)		15 874
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	11 814	5 323 935
Participation des salariés aux résultats (IX)		
Impôts sur les bénéfices (X)	564 534	1 332 223
Total des produits (I+III+V+VII)	1 915 673	6 496 080
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	1 982 871	3 007 334
BENEFICE OU PERTE	-67 198	3 488 746
(a) Y compris :		
- Redevances de crédit-bail mobilier	11 978	
- Redevances de crédit-bail immobilier		
(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs		
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs		
(3) Dont produits concernant les entités liées	730 726	19 110
(4) Dont intérêts concernant les entités liées	59 925	27 094

Annexe

 Règles et méthodes comptables**SAS A 2 L HOLDING**

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/07/2022, dont le total est de 37 124 078 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant une perte de 67 198 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/08/2021 au 31/07/2022.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels

Ces comptes annuels ont été établis le 25/10/2022 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/07/2022 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (Prix d'achat + frais accessoires).

Les éléments principaux d'une immobilisation corporelle sont comptabilisés séparément lorsque leur durée d'utilité estimée est significativement différente. Ils sont amortis selon leur mode d'utilisation en linéaire sur les durées suivantes :

- * Matériel de bureau : 3 ans
- * Matériel informatique : 3 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

Titres de participations

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

La valeur d'inventaire s'apprécie au regard des perspectives économiques, de la situation nette corrigée des éléments d'actif et de passif, et le cas échéant, d'une valeur de marché du fonds de commerce correspondant à l'activité de la filiale concernée.

Règles et méthodes comptables

Stocks

Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

Une dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est prise en compte lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Provisions

Les provisions sont comptabilisées lorsque, à la clôture de l'exercice, l'entreprise a une obligation à l'égard d'un tiers qui résulte d'un fait générateur passé et dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci. Cette obligation peut être d'ordre légale, réglementaire ou implicite. Ces provisions sont estimées selon leur nature en tenant compte des hypothèses les plus probables.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Engagement de retraite

La convention collective de l'entreprise prévoit des indemnités de fin de carrière. Il n'a pas été signé un accord particulier.

Les engagements correspondants n'ont pas été constatés sous la forme de provision.

 Faits caractéristiques**Autres éléments significatifs**

1°) Abandon de créance :

La société a consenti un abandon de créance à sa filiale Le Haras de la Vallée à hauteur de 400 000 €

2°) La société A2L Holding détient directement ou indirectement des titres de sociétés qui sont susceptibles de devoir faire face aux effets de la crise du coronavirus de multiples façons

Dans ce cadre, le gouvernement a mis en place des mesures pour aider les entreprises.

A la date d'arrêté des comptes de l'entité, la direction n'a pas connaissance d'incertitudes significatives qui remettent en cause la capacité de ses filiales à poursuivre leur exploitation

La société A2L Holding a pris les mesures nécessaires pour sécuriser sa trésorerie.

 Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles				
- Terrains	3 544 915			3 544 915
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers	24 299			24 299
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	7 972			7 972
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	3 577 186			3 577 186
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations	22 086 007			22 086 007
- Autres titres immobilisés	81 803		15 162	66 641
- Prêts et autres immobilisations financières				
Immobilisations financières	22 167 810		15 162	22 152 648
ACTIF IMMOBILISE	25 744 996		15 162	25 729 834

Notes sur le bilan

Immobilisations financières

Liste des filiales et participations

Renseignements détaillés sur chaque titre

	Capital	Capitaux propres (autres que le capital)	Quote-part du capital détenue	Résultat du dernier exercice clos
- Filiales (détenues à + 50 %)				
SCI LOCOM 01000 Bourg en Bresse	1 500	-21 110	99,33	-1 279
SCEA LE HARAS DE LA VALLEE 01320 CHATENAY	20 000	-211 851	95,50	2 958
SCI DE LA RUE PICASSO 69330 MEYZIEU	10 000	-864 383	99,90	-39 555
SCI DE CHATENAY 01320 CHATENAY	5 094 300	-1 071 589	99,33	-100 804
SCI MS IMMOBILIER 69330 MEYZIEU	350 000	-898 981	99,997	7 754
SCI IMMOLAND 01000 Bourg en Bresse	1 500	-28 119	99,33	-1 486
SAS MEYZIEUDIS 69330 MEYZIEU	827 200	16 284 645	98,25	954 242
SAS BRESSE DISTRIBUTION 01006 BOURG EN BRESSE CED	468 000	114 033	97,767	710 974
- Participations (détenues entre 10 et 50%)				
SAS MEYZIEU DISTRIBUTION 69330 MEYZIEU	414 477	11 212 026	36,50	6 554 046

Amortissements des immobilisations

 Notes sur le bilan

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles				
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers				
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	2 329	1 937		4 265
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	2 329	1 937		4 265
ACTIF IMMOBILISE	2 329	1 937		4 265

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 8 539 617 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres			
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	84 860	84 860	
Autres	8 448 638	8 448 638	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	6 119	6 119	
Total	8 539 617	8 539 617	
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
Produits à recevoir	84 770
Produits financiers à recevoir	27 770
Total	112 540

Notes sur le bilan

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 6 560 000,00 euros décomposé en 410 000 titres d'une valeur nominale de 16,00 euros.

	Nombre	Valeur nominale
Titres composant le capital social au début de l'exercice	410 000	16,00
Titres émis pendant l'exercice		
Titres remboursés pendant l'exercice		
Titres composant le capital social à la fin de l'exercice	410 000	16,00

Provisions

Tableau des provisions

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises utilisées de l'exercice	Reprises non utilisées de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Litiges					
Garanties données aux clients					
Pertes sur marchés à terme					
Amendes et pénalités					
Pertes de change					
Pensions et obligations similaires					
Pour impôts	431 628				431 628
Renouvellement des immobilisations					
Gros entretien et grandes révisions					
Charges sociales et fiscales					
sur congés à payer					
Autres provisions pour risques et charges					
Total	431 628				431 628
Répartition des dotations et des reprises de l'exercice :					
Exploitation					
Financières					
Exceptionnelles					

Provision constatée concernant la plus-value sur immobilier de la filiale Bresse Dis.

Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 17 069 822 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine	16 954	16 954		
- à plus de 1 an à l'origine	1 379 913	555 374	672 665	151 874
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)	14 812 329	14 812 329		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	97 225	97 225		
Dettes fiscales et sociales	763 194	763 194		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	207	207		
Produits constatés d'avance				
Total	17 069 822	16 245 283	672 665	151 874
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice	669 883			
(**) Dont envers les associés	1 006 087			

Le montant des divers emprunts et dettes contractés auprès d'associés personnes physiques s'élève à 1 006 087 euros.

Charges à payer

	Montant
Honoraires à payer	50 717
Interets courus/emprunts	173
Inter courus s/c.c assoc.	16 976
Dettes sur congés payés	29 390
Charges à payer sur congés	13 740
Cet à payer	4 303
Taxe foncière à payer	1 250
Tvts à payer	3 057
Taxe apprentissage à payer	207
Total	119 812

 Notes sur le bilan
Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Maintenance d avance	1 000		
Assurances d avance	5 119		
Total	6 119		

Notes sur le compte de résultat

Charges et produits d'exploitation et financiers

Résultat financier

Charges et produits financiers concernant les entreprises liées

Montant compris dans les charges financières : 59 925 euros

Montant compris dans les produits financiers : 730 726 euros

Charges et Produits exceptionnels

Résultat exceptionnel

Opérations de l'exercice

	Charges	Produits
Régularisations diverses		11 814
TOTAL		11 814

Impôts sur les bénéfices - Intégration fiscale

A partir de l'exercice ouvert au 01/08/1996, la société SAS A 2 L HOLDING est comprise dans le périmètre d'intégration fiscale du groupe SAS A 2 L HOLDING, Rue de la République 69330 MEYZIEU. Elle agit en qualité de tête de groupe.

La SAS A2L HOLDING intègre fiscalement les sociétés : MEYZIEU DIS, MEYZIEU DISTRIBUTION, BRESSE DIS, BRESSE DISTRIBUTION, LES VOYAGES DE LA VALLEE, LE HARAS DE LA VALLEE, MS IMMOBILIER, IMMOLAND, LOCOM, GEM VOYAGES et la SCI DE LA RUE PICASSO.

Les dispositions de l'intégration résultent de la convention qui prévoit notamment :

- que chaque société du groupe supporte l'impôt comme en l'absence d'intégration
- que les économies d'impôts liées au déficit viennent en résultat dans la Sté Mère.

La société A2L bénéficie dans ses comptes des effets de l'allègement d'impôt société résultant de l'utilisation du déficit des filiales Bresse Distribution, Ms Immobilier, Le Haras de la Vallée, Gem Voyages, Immoland, Locom, De la Rue Picasso.

La convention d'intégration ne prévoit pas d'indemnisation pour les filiales dans le cas où elles redeviendraient bénéficiaires.

Le retour à une situation bénéficiaire des filiales concernées, sauf opération non prévisible engendrant un éventuel produit exceptionnel ne pouvant être considéré comme probable, il n'a pas été constitué de provision.

Etat des déficits fiscaux des filiales par la société mère au titre de la convention d'intégration :

Les montants des déficits fiscaux non utilisés par les filiales après déduction des déficits antérieurs à la date d'entrée dans le périmètre d'intégration fiscale du groupe sont les suivants :

- * SAS Bresse Distribution est de 2 769 989 € soit 734 047 € correspondant à l'impôt.
- * SCI MS Immobilier est de 1 479 168 € soit 391 980 € correspondant à l'impôt.
- * Le Haras de la Vallée est de 245 012 € soit 64 928 € correspondant à l'impôt.
- * Gem Voyages est de 97 895 € soit 25 942 € correspondant à l'impôt.
- * SCI Immoland est de 24 415 € soit 6 470 € correspondant à l'impôt.
- * SCI Locom est de 17 433 € soit 4 620 € correspondant à l'impôt.
- * SCI De La Rue Picasso est de 864 571 € soit 229 111 € correspondant à l'impôt.

Autres informations

Identité de la société mère consolidant les comptes de la société

Dénomination sociale : A2L HOLDING

Forme : SAS

SIREN : 408269462

Au capital de : 6 560 000 euros

Adresse du siège social :

Rue de la République

69330 MEYZIEU

Engagements financiers

Engagements donnés

	Montant en euros
Effets escomptés non échus	
<i>Avals et Caution</i>	53 108 640
Avals et cautions	53 108 640
Engagements en matière de pensions	8 740
Engagements de crédit-bail mobilier	55 792
Engagements de crédit-bail immobilier	
Autres engagements donnés	
Total	53 173 172
Dont concernant :	
Les dirigeants	
Les filiales	
Les participations	
Les autres entreprises liées	
Engagements assortis de suretés réelles	

 Autres informations**Engagements de retraite**

Montant des engagements pris en matière de pensions, compléments de retraite et indemnités assimilées : 8 740 euros

Les hypothèses actuarielles retenues sont les suivantes :

- Départ à l'initiative du salarié
- Taux d'actualisation : 2,5 %
- Taux de croissance des salaires : 2 5 %
- Age de départ à la retraite : 67 ans
- Table de taux de mortalité : INSEE 2014-2016

L'Autorité des Normes Comptables, dans la mise à jour du 17 novembre 2021 de sa recommandation ANC 2013-02 propose deux méthodes d'évaluation des engagements de retraite et avantages similaires :

- Soit une méthode « rétrospective pro rata temporis » conforme aux dispositions de l'ancienne recommandation CNC 2003-R.01
- Soit une méthode « ANC 2021 » conforme à la norme IAS 19 révisée, selon laquelle la répartition des droits est faite de manière linéaire à partir de la date à laquelle chaque année de service est retenue pour l'acquisition des droits à prestations.

La méthode retenue par la société à compter de l'exercice clos le 31/07/2022 est la méthode « ANC 2021 ».

Pour information, le montant des engagements pris en matière de pensions, compléments de retraite et indemnités assimilées de l'exercice précédent était de 12 134 euros en utilisant la méthode « rétrospective pro rata temporis » ; et il aurait été de 6 918 euros en utilisant la méthode « ANC 2021 ».